



Réseau wallon
de Développement Rural

3^{ème} trimestre 2009

Réseau wallon de Développement Rural
Cellule d'Animation du RwDR

Ruralités

Magazine n° 3

NUMÉRO SPÉCIAL

LES GROUPEMENTS :
ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ



Regards croisés

p. 2



Objectif 2013

p. 4



Quand ruralité rime avec solidarité p. 12



Chers lecteurs,

Devant la baisse persistante des cours du lait, la mobilisation des éleveurs laitiers européens pour une saine politique de régulation du marché ne faiblit pas. Les producteurs de lait ont engagé une lutte pour leurs revenus mais aussi à long terme, avec en toile de fond la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de 2013, une lutte pour préserver l'agriculture familiale. Les producteurs laitiers sont nombreux en Europe – 2,5 millions de fermes, soit une ferme européenne sur cinq – et en Wallonie – 5 mille. Ce qui est en jeu ici, c'est le maintien d'un tissu serré d'exploitations avec des jeunes qui s'installent sur des structures de taille familiale et y développent un savoir-faire de qualité, ou une évolution vers des méga-élevages au sein desquels l'agriculteur n'a plus qu'un rôle de soigneur-babysitteur.

Ce n'est pas au sein du Réseau wallon de Développement rural que la crise du lait peut être débattue en tant que telle. Des professionnels du secteur organisent la réflexion, la mobilisation et les propositions. Néanmoins, aborder cette crise qui affecte durement certains de nos lecteurs nous paraît un geste important, solidaire. Par ces quelques mots, nous renforçons l'idée que le Réseau peut être un lieu d'anticipation, de réflexion sur des alternatives, notamment, en termes de revenus pour les agriculteurs. Un lieu qui peut apporter du grain à moudre aux décideurs qui travaillent à la prochaine réforme de la PAC.

Ce numéro met en avant des initiatives originales de travail en commun, parfois vécues comme une manière d'affronter la crise que l'on connaît, que ce soit dans le monde agricole ou dans l'économie rurale au sens plus large. Nous espérons que ces exemples apportent un semblant de lumière au bout du tunnel...

Bonne lecture !

La Cellule d'Animation du Réseau

Sommaire

Éditorial	2
Regards croisés	2
Privée ou publique, la forêt sous haute protection.	2
Introduction	4
Objectif 2013 : Comment faire évoluer le PwDR au rythme de ses associations ?	4
Axes	6
« Simplifier les démarches et accélérer la machine administrative »	6
Les associations à votre service	9
Quand ruralité rime avec solidarité	12
La transcommunalité facilite les démarches et favorise des projets plus ambitieux	15
Actualités du Réseau	18
Le réseau en projets	18
Boîte à outils	19
Ils peuvent vous aider... ..	19
Informations pratiques ...	20

Forêt privée ou publique, une approche multifonctionnelle

Xavier De Munck est responsable de Nature, Terres et Forêts (NTF), association de défense des droits et intérêts des propriétaires ruraux. Tom De Schutter est le directeur du département Étude – Développement territorial de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), qui accompagne la gestion de forêts privées et publiques.

Ayant l'un et l'autre la gestion forestière dans vos attributions, pouvez-vous présenter brièvement vos missions ?

T. De Schutter : Nos missions en la matière sont essentiellement un appui aux communes en gestion forestière, la diffusion de bonnes pratiques et la défense des communes dans les évolutions décrétales qui concernent le secteur. On s'inscrit dans une perspective de développement durable. On œuvre pour une réelle prise en compte des trois piliers qui le constituent, alors que, bien souvent, les politiques forestières ne tendent qu'à en renforcer un seul, celui de l'environnement.

X. De Munck : NTF est l'association des propriétaires ruraux de Wallonie, propriétaires de terres agricoles et de forêts. Sa mission est la défense des droits matériels et moraux de ceux-ci. Sur le plan agricole, 70 % des terres et prairies sont sous régime de bail à ferme, confiées par un bailleur à un preneur exploitant. Le propriétaire est donc intéressé par toute mesure comme le PDR (Ndir : Programme de Développement rural) susceptible d'influencer, voire de déterminer, la rentabilité de l'exploitation agricole, tant dans ses investissements que dans sa pérennité à très long terme. Sur le plan forestier, NTF assure la promotion d'une forêt privée durable. Dans ce sens, l'association veille à l'équilibre entre les trois fonctions de cette ressource : production, environnement et social. La forêt est une composante majeure du tissu économique et social rural.

De manière générale, quels sont les éléments qui vous rapprochent et ceux qui vous distinguent ?

T. De Schutter : NTF et l'UVCW ont un point de convergence fort, celui d'une gestion durable des forêts par tous les propriétaires forestiers. Les communes disposant d'un patrimoine forestier important ont compris cet enjeu puisque 88 % des surfaces forestières communales sont gérées durablement sous le label PEFC 'Programme de reconnaissance des certifications forestières'. Ce qui nous distingue est sans conteste l'aspect public de cette gestion. Les forêts publiques se doivent de répondre, plus encore, à un ensemble de fonctions sociétales complémentaires qui doivent être prises en compte et nécessitent une gestion spécifique. Je soulignerai, notamment, l'ouverture au public de certains espaces forestiers. Le risque étant qu'un déséquilibre puisse, à terme, survenir entre les différentes fonctions et usages de la forêt, notamment à trop vouloir renforcer l'un ou l'autre pilier du développement durable.

X. De Munck : Nos centres d'intérêts et objectifs sont extrêmement proches ou convergents. Et ce, tant dans le domaine agricole que forestier. La gestion en bon père de famille du patrimoine est un dénominateur commun. Si les paramètres décisionnels sont les mêmes, il est certain qu'un propriétaire public peut et se doit d'en accentuer certains. Par exemple, l'ouverture de la forêt au public sera privilégiée en domaine public vu son rôle sociétal et sa propension à catalyser les activités économiques qui peuvent en découler. De plus, la forêt communale peut se permettre des vues à très long terme sans souci immédiat de rentabilité.

Comment envisagez-vous le réseau ? Pourquoi avoir choisi d'y participer et qu'en attendez-vous ?

T. De Schutter : Le réseau se veut être un lieu d'échanges et de discussions. Cette plateforme multi-acteurs peut être un outil efficace de concertation. Notre participation a été guidée d'une part par la nécessité au niveau wallon de mieux connaître les attentes et les acteurs de ces politiques et pouvoir échanger bonnes pratiques et méthodes de travail. D'autre part, on est persuadés que les pouvoirs locaux ont un rôle clé dans le développement rural et qu'une articulation forte entre les communes et les autres acteurs est importante. C'est une des missions qu'on juge phare pour le réseau. Il peut servir d'émulateur et favoriser de nouvelles pratiques. Il peut encore être le catalyseur de projets communs.

X. De Munck : On est motivé par notre désir d'échanger nos idées et convictions, de les confronter avec celles des autres membres dans un esprit d'enrichissement mutuel. NTF est convaincue que c'est de la meilleure connaissance de l'autre que peuvent naître les synergies les plus productives. L'opportunité qu'offre le réseau de s'informer sur les réalités et réalisations d'autres pays européens est aussi déterminante dans notre motivation.

Quelles sont vos craintes ?

T. De Schutter : Le réseau doit rester un outil où l'ensemble des acteurs, quels que soient leur taille, leur rôle ou leur pouvoir de décision, peut s'inscrire de manière volontaire. Le rôle du réseau doit rester transversal et concerner l'ensemble des acteurs qu'il fédère.

X. De Munck : Nos craintes sont nulles dans la mesure où, contrairement à d'autres pays, la forêt n'est presque pas soutenue par le PDR. On le déplore vu la fonction environnementale stratégique qu'elle joue entre autres dans la captation et la fixation du CO2 et ses potentialités en ce domaine. Ah ! Si. La crainte que la situation ne change pas. C'est pour ça qu'on est là.



Objectif 2013 : Le PwDR renforce l'entraide et la solidarité ?

Les notions d'association et de trans-communalité sont au cœur des actions du Développement rural. Toutes structures confondues, elles participent depuis vingt ans à la conservation du patrimoine, à la sauvegarde de la qualité de vie et au maintien d'une ruralité active et forte. Cependant, face à la crise et aux difficultés du secteur agricole relayées par la presse, il semblerait que le vent tourne et que ces regroupements d'acteurs pleins de bonne volonté se sentent menacés. Si les initiatives innovantes subsistent et se multiplient, le Programme wallon de Développement rural (PwDR) ne devrait-il pas davantage s'adapter aux nouveaux besoins, aux nouvelles attentes et renforcer des formes d'associations qui font du monde rural un acteur économique à part entière et tourné vers l'avenir ?

Qu'ils soient transfrontaliers ou ancrés au cœur de communes campagnardes, les groupements de compétences, d'acteurs et de moyens

d'actions, œuvrent au maintien de l'activité économique, touristique et environnementale de la Wallonie rurale. Les avantages de ces associations sont nombreux et partagés par l'ensemble des acteurs. Associés en CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel agricole), les producteurs et agriculteurs se serrent les coudes en temps de crise, mais pas seulement. Travailleurs et matériel sont mis en commun, les tâches sont réparties, la main d'œuvre valorisée et les économies d'échelle nombreuses. Ensemble, ils font des miracles. Ils se sentent plus forts, la qualité de leur travail et le gain de temps participent à l'amélioration de leur qualité de vie personnelle. Mais le peu d'incitants remet leur bon fonctionnement en question. Les CUMA osent avouer qu'elles se trouvent à un carrefour de leur existence. Leur plus-value ne semble plus être prise en compte et leur survie menacée. D'ailleurs, la mise en CUMA se fait de plus en plus

rare. Quels enseignements tirer de ces expériences pour faire face aux enjeux actuels ? Comment favoriser les regroupements qui assurent une meilleure force de négociations ?

Que des avantages

Pourtant, la mise en commun des performances et des acquis, toutes structures confondues, ne présente que des avantages pour ces gestionnaires d'associations (Groupe d'Action locale, Agence de Développement local, Coopérative, Groupement forestier...) et leurs membres. Ensemble, ils effectuent de belles économies tant au niveau des outils et matières premières nécessaires à leur bon fonctionnement qu'au niveau de leur champ d'action et de leur personnel. En œuvrant ensemble sur un territoire plus vaste, les acteurs de la ruralité entretiennent des rapports privilégiés plus forts et trouvent des possibilités d'action plus importantes. Les territoires



Les CUMA, s'associer autour du matériel agricole

LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie rurale) sont des exemples types de partenariats publics-privés, d'associations de petites ou moyennes communes, de villages. Les objectifs communs sont partagés, mis en valeur et permettent de mettre en œuvre des projets et missions de plus grande envergure en matière de qualité de vie, de respect de l'environnement, de sauvegarde du patrimoine, de relance d'activité économique, de mise en place de routes touristiques...

Forces vives de la ruralité... jusqu'à quand ?

Aux côtés des villes et des communes, les associations, c'est certain, participent activement à la vie et à l'avenir en ruralité. Leur particularité est aussi d'émaner des besoins des citoyens, de la population de ces régions rurales plus au moins éloignées des pouvoirs exécutifs. Leur volonté est de répondre aux besoins des gens et de faire remonter leurs attentes vers les hautes instances, de faciliter la mise en place de solutions durables. En cela, la transcommunalité joue un rôle phare. Les associations transcommunales réalisent des choses bien plus importantes que ne peuvent le faire des communes seules, mais leurs actions demeurent trop spécifiques. Ces associations se veulent des mini-réseaux ; leur force est la raison d'être du Réseau et c'est au Réseau de les enten-



Gérer la forêt ensemble

© Tr@me SCRL

dre et de tenter de les aider à trouver des solutions face à leurs attentes sur le terrain des réalités.

La vision globale et la connaissance du terrain, on le sait, favorisent l'apport de réponses aux différentes difficultés prises en compte et résolues en partie par ces groupements de personnes actives au cœur de la ruralité. Toutes les tendances politiques s'y trouvent représentées sans freiner l'action. Les démarches administratives sont également facilitées. Plus efficaces sur le terrain, ces instances « relais » diversifiées dans leurs actions sont indispensables au bon fonctionnement de la ruralité d'aujourd'hui, et plus encore de celle de demain. De nouvelles formes d'association se multiplient ailleurs, comme les Associations pour le Maintien d'une Agriculture paysanne (AMAP) en France, et déploient leur énergie à rendre service aux populations isolées, participant ainsi au retour d'une certaine convivialité en milieu rural, parfois disparue.

Cependant, la plupart de ces initiatives regroupées disposent de peu d'aide. Le PwDR ne devrait-il pas prendre davantage en compte le bénéfice que les groupements apportent au développement rural ? Les entendre, les écouter et mieux les aider ? Ces associations sont composées pour la plupart d'acteurs de la ruralité ou de gens issus de ses structures. Ne serait-il pas intéressant de se pencher sur la formation spécifique de ces agents et sur l'inventaire de leur champ d'action ? Reconnaître leur action en haut-lieu, mettre en avant leurs projets et inciter davantage au regroupement d'idées et de moyens ne devrait-il pas devenir, aujourd'hui, pour demain, l'une des nouvelles priorités du PwDR ? Encourager encore ces structures à activer les aides financières liées aux autres types d'aides européennes, élargir leur champ d'action et soutenir moralement leur mission ne rendrait-il pas le secteur plus riche et peut-être plus humain encore dans sa globalité ? Le Réseau, le vôtre, est aussi là pour ça.



Rencontre du Réseau à Mâcon

© Tr@me SCRL



GAL et ADL, acteurs de la transcommunalité

© Tr@me SCRL

« Simplifier les démarches et accélérer la machine administrative »



Didier Delmotte, gérant de la CUMA de Werbomont

© Régine Kerzmann

Le FEADER, Fonds agricole européen pour le Développement rural, est l'instrument unique de financement de la politique de développement rural. Son but est d'améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier, l'environnement et la gestion de l'espace rural ainsi que la qualité de la vie et la diversification des activités dans les zones rurales. Le Fonds intervient en complément aux actions régionales. Par ailleurs, le FEADER, au sein de certaines mesures du Plan wallon de Développement rural (PwDR), soutient des structures collectives comme les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel agricole) ou des coopératives agricoles (mesure 123, accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles). Sur le terrain, les formes d'association sont nombreuses. Toutes ne bénéficient pas

d'aides financières, ni du même type de soutien de la part du PwDR, mais ces regroupements de personnes s'accordent tous à souligner la plus-value de telles associations de biens ou de savoir-faire. Cependant, certains regrettent la lourdeur, la lenteur des démarches administratives pour parvenir à les faire vivre.

Les CUMA menacées

Située à Werbomont, en zone rurale défavorisée, la CUMA dont Didier Delmotte est membre gérant avec trois autres agriculteurs liégeois depuis 17 ans a toujours bien tourné et apporté les avantages et bénéfices escomptés. Mais il semblerait que le vent tourne, malgré leur volonté de poursuivre ensemble leur labeur quotidien. « Les CUMA souffrent

aujourd'hui des abus de certains. Si la nôtre demeure performante malgré l'actualité, chacun d'entre nous pense parfois reprendre ses billes tant les temps sont difficiles. » Didier et son frère travaillent à l'entreprise familiale. La CUMA compte 35 machines, le parc est bien organisé. Les quatre associés collaborent ensemble aux travaux quotidiens qui incombent aux agriculteurs d'aujourd'hui sur leurs 450 hectares de terres. Main d'œuvre et matériel sont mis en commun. « On fait des miracles ! », explique-t-il. « Les avantages sont nombreux. La main d'œuvre est valorisée, on peut toujours compter l'un sur l'autre, on gagne du temps et on garde le moral quand le secteur est au plus mal comme c'est le cas actuellement. On se voit tous les jours, on se soutient. On fait davantage un travail de qualité

avec du très bon matériel même si ce n'est pas toujours simple d'aller travailler chez les autres. » Mais il y a, selon lui, un hic. « Notre dernier achat remonte à trois saisons et on n'a toujours rien reçu comme subside ! Par le passé, on recevait l'aide dans les six mois, aujourd'hui la gangrène s'est installée dans l'administration. Les intérêts, nous, on les paie, vous savez. À croire qu'on fait tout pour que les CUMA disparaissent. Honnêtement, le blocage des subsides remet notre bon fonctionnement en question. On se trouve à un carrefour. » Une autre cause ? « Le fait que les niveaux d'aide soient désormais équivalents, que l'on soit sur fonds propre ou en CUMA, il n'y a plus de différence et ça ne peut pas durer. » Didier Delmotte espère qu'on en revienne à un système d'aide qui favorise la mise en CUMA. « On aimerait qu'on accélère les aides, qu'on reconnaisse notre plus-value et qu'on puisse évidemment toujours bénéficier des avantages liés au fait de travailler ensemble. »

De l'audace et de l'espoir

La Coopérative agricole de Geer (Hesbaye), mise sur pied par Gaëtan de Seny, compte 32 agriculteurs, mais également des partenaires privés plus importants, tels le groupe Meusinvest et Hesbaye Frost. L'objectif de la coopérative est de réaliser un projet que Gaëtan de Seny conçoit depuis cinq ans. « Je souhaite créer une unité de biométhanisation qui aura sa propre rentabilité ; je suis allé trouver les agriculteurs, la population... et ils ont été convaincus de la viabilité du projet », commente Gaëtan, devenu conseiller en environnement suite à une formation.

Après avoir acheté un terrain, réalisé les études techniques nécessaires et introduit les demandes utiles, Gaëtan a continué à battre le rappel et, aujourd'hui, il croise les doigts pour lancer les travaux en janvier prochain. « Je travaille dans l'agriculture depuis l'âge de 16 ans, je connais bien le milieu et les gens, ça m'a facilité les

choses même si la biométhanisation était une spécialité inconnue auparavant pour moi. »

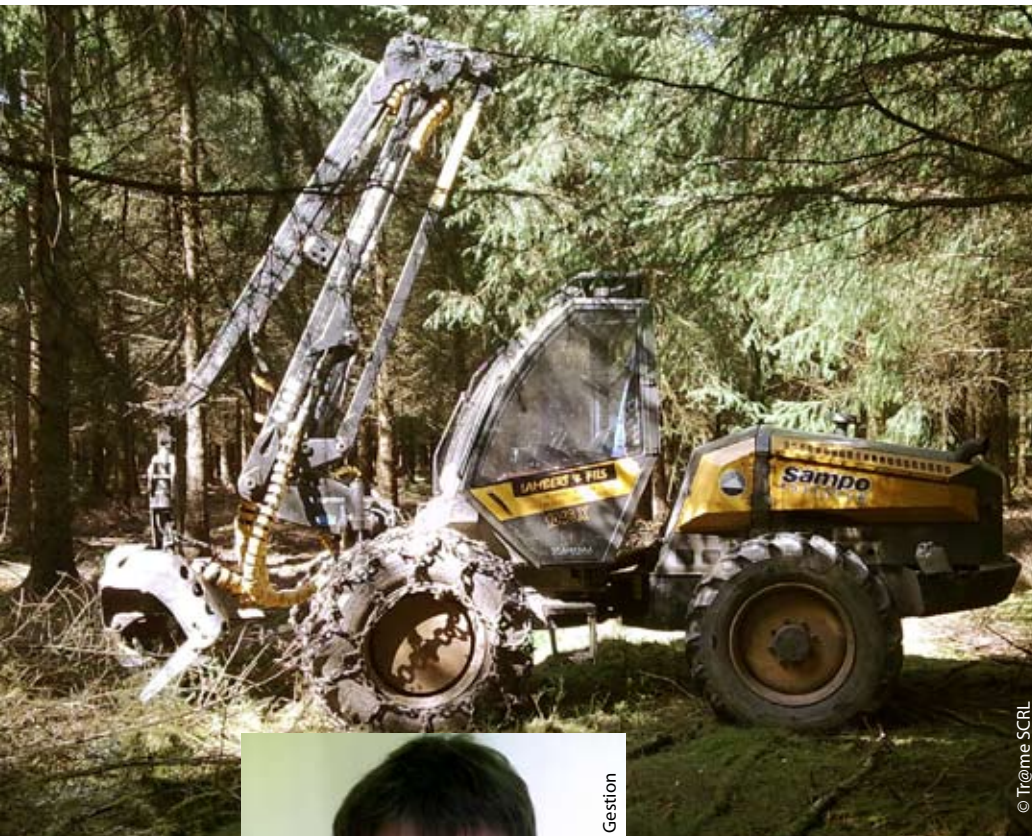
Tous les partenaires de la coopérative devraient tirer profit de son projet. « La population pourra venir y déposer ses tontes de pelouse, les agriculteurs leur fumier. Hesbaye Frost valorisera également ses déchets organiques. Les subsides d'aides à l'investissement octroyés pour la mise sur pied de l'unité devraient s'élever à 30 ou 50 % du coût. Les privés apportent le reliquat. La société produira de l'énergie re-

nouvelable et bénéficiera, j'espère, d'une aide supplémentaire dans ce cadre. Je sais que ce soutien est calculé en fonction de l'énergie récoltée. » Toutes les matières premières de l'installation proviendront des agriculteurs partenaires, des privés, des gens. L'électricité et la chaleur produites retourneront, en circuit fermé, aux partenaires. « L'énergie produite sera remise sur le réseau avec l'objectif d'être revendue, à terme, aux fournisseurs. Nous disposons d'éoliennes toutes proches, j'ai calculé que notre production d'énergie sera équivalente



La Coopérative de Geer regroupe des agriculteurs et privés autour de la biométhanisation

© Régine Keizmann



Des forestiers rassemblés sans soutien

Mais toutes les associations ne subsistent pas par le biais d'aides publiques. Le Groupement de Gestion est une société coopérative forestière pour la valorisation de biens privés. Pierre Stroder en est l'administrateur délégué. « En 2010, notre association aura 50 ans. L'idée est partie du Condroz liégeois et s'est étendue », explique-t-il. « Nous comptons 300 membres actifs possédant plusieurs milliers d'hectares en Belgique, au Luxembourg et dans le nord de la France ». Ce groupement est le seul à effectuer la vente des feuillus au bord des routes, une plus-value apportée au secteur. « Ensemble, nous effectuons de sacrées économies tant au niveau des prix pour les fournitures, qu'au niveau des plantations ou de la vente de bois. On entretient entre nous des rapports privilégiés mais nous restons une coopérative privée et nous ne disposons d'aucune aide ni subside. D'ailleurs, on n'est pas tenu au courant de ce qui peut exister. » Dans le cadre de son association, le Groupement de Gestion informe ses membres de l'état du marché et les conseille aussi quant à la marche à suivre auprès des propriétaires. Il rassemble une quantité d'ingénieurs spécialisés dans le domaine forestier.



Pierre Stroder regroupe les forestiers pour la vente de bois abattus

© Groupement de Gestion

© Tr@me SCRL

à la leur. L'avantage de la coopérative est d'assurer l'apport de la matière première ; en même temps, cela rend service aux membres et peut leur rapporter bien des bénéfices à tout point de vue. La seule ombre au tableau sera peut-être le transport de cette matière première vers l'installation mais tous les agriculteurs se situent dans un réseau de maximum 10 kilomètres », précise-t-il encore.

Au total, le coût de l'opération s'élève à 12 millions d'euros. « Évidemment, notre rentabilité dépendra du taux de subsides octroyés au départ mais j'ai bon espoir ». Il projette aussi de récupérer la sous-production agricole

comme les feuilles de betteraves qui apporteront de revenus supplémentaires et rentabiliseront davantage les cultures des agriculteurs. « Il n'y aura quasi aucune perte. En biométhanisation, pour une tonne de déchet, on récupère 998 kg. L'installation produira de l'engrais au départ du digestat liquide – une économie de plus pour les agriculteurs –, et l'eau épurée sera rejetée en rivière ». À terme, Gaëtan rêve de développer d'autres unités du même genre ailleurs en Belgique. Et afin de faire face aux difficultés rencontrées pour monter son projet, Gaëtan de Seny a créé une plate-forme de liaison pour le développement de la biométhanisation, une sorte d'interface avec EDORA (Fédération de l'Énergie d'Origine Renouvelable et Alternative). « Je regrette que les aides ne soient pas cumulables. Mais la coopérative est une structure crédible qui a pour objet le service aux partenaires et aux autres, à terme, ainsi que l'assurance d'une rentabilité à moindre coût pour tous ». Une preuve supplémentaire de la valeur ajoutée liée à la mise en commun des acquis de chaque membre d'une association, quelle qu'elle soit.

Le but poursuivi est bien de mettre en place une structure et des services capables de mieux valoriser les bois et les forêts. Le Groupement de Gestion est le plus ancien groupement de propriétaires forestiers de Belgique. « Nous avons été les premiers à organiser les ventes groupées. Nos activités reposent sur la conviction qu'il ne suffit pas de bien gérer sa forêt mais qu'il faut aussi, le moment venu, savoir bien vendre. » C'est ainsi que deux axes forts ont toujours déterminé les activités du Groupement. Pour mieux valoriser les résineux et les feuillus, il faut recourir à différents modes de vente : la vente groupée et la vente de bois abattus. En outre, le Groupement de Gestion et son bureau permanent entretiennent un contact continu entre l'aval et l'amont de la filière bois. L'entièreté de la gestion des patrimoines forestiers peut être confié à la coopérative. À bon entendre...

Les associations à votre service

L'axe 2 se penche sur l'amélioration de l'environnement et de l'aménagement de l'espace rural à travers diverses mesures agro-environnementales et indemnités compensatoires, parmi lesquelles les indemnités Natura 2000 prévues pour le secteur forestier. L'objectif de ces mesures est de préserver l'intérêt biologique des peuplements feuillus repris en sites Natura 2000 en vue d'assurer la pérennité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Les bénéficiaires de ces mesures sont les associations de propriétaires privés de parcelles reprises en Natura 2000. Même si les mesures de l'axe 2 ne favorisent pas directement le financement de structures collectives particulières, les bénéficiaires du FEADER (Fonds européen agricole pour le Développement rural) peuvent trouver au sein de ces associations des lieux permettant d'accéder à une information spécialisée, de partager des expériences de terrain avec des professionnels partageant les mêmes préoccupations.

Françoise Yernaux est la présidente de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie. Les parcs encadrent des bénéficiaires du FEADER mettant en œuvre, par exemple, des mesures agro-environnementales, ou exploitant des zones Natura 2000. « Nous rassemblons les neuf parcs wallons qui représentent 19 % de la superficie de notre territoire et rassemblent 47 communes », explique-t-elle. La dernière mission du réseau a été de négocier le changement de décret relatif aux parcs naturels en date du 8 juillet 2008. « Ce travail m'a réjouie, mais l'arrêté de subvention n'a pas encore été pris, hélas... Les missions des parcs ont été redéfinies par rapport à l'actualité. On s'inspire beaucoup de la politique des parcs français qui effectuent un travail identique au nôtre ; notre évolution va dans le même sens ». Désormais, une évaluation concernant la gestion et les missions accomplies sera réalisée tous les dix ans. Chaque parc obtient par an une



Françoise Yernaux à la tête de la Fédération des Parcs naturels

© Françoise Yernaux

subvention d'environ 110 mille euros pour ses frais de fonctionnement et 15 mille euros pour la conservation de la nature. « Les acteurs et associations présents au sein de notre réseau désirent plus que tout que le milieu rural soit préservé, qu'il évolue dans le bon sens et qu'il soit soutenu. Notre rôle est de le valoriser ensemble.



Opération Rivière propre sur le Parc des Vallées de la Burdinale et la Mehaigne

© GAL_burdinale-Mehaigne

C'est très important, nous avons tous quelque chose à apporter les uns aux autres ». Se rassembler pour faire vivre la ruralité à travers ses parcs, telle est l'une des missions du réseau. « Il existe une certaine désaffection du milieu rural, il faut maintenir la place de la nature, des agriculteurs, de l'humain », insiste-t-elle. « Il est nécessaire de faire comprendre aux gens qu'ils doivent considérer le milieu rural comme une valeur fondamentale. Nos parcs doivent vivre, maintenir de l'activité tous secteurs confondus, une présence humaine et des paysages étonnants. »

600 dossiers traités par an

Un parc n'est pas une réserve naturelle ou animalière ; il n'y a pas de clôture. Le réseau des parcs naturels

fonctionne à l'aide de deux structures : une intercommunale et un comité de gestion, l'exécutif, comptant des représentants des communes et des parcs. « Le côté intercommunal est la base de notre fonctionnement et de notre réflexion. Les parcs se situent par ailleurs globalement le long des frontières, hormis le Parc des Vallées de la Meuse et de la Burdinale. On informe, on éduque, on sensibilise et on œuvre à la mise en place d'outils utiles aux acteurs du réseau. » Le réseau des parcs naturels se veut un authentique laboratoire vivant du développement rural durable justement parce qu'il est transcommunal ; « cependant, nous n'intervenons jamais dans la politique rurale communale. Les parcs sont les seuls outils transversaux de développement durable. Nos missions économiques,

de conservation de la nature, du patrimoine peuvent apporter un plus aux autres acteurs du Réseau rural, on en est convaincu. » Le pouvoir d'un parc naturel est consultatif. Il gère près de 600 dossiers – des mises d'avis principalement – par an. « Sans subvention, c'est dur de poursuivre à long terme, on manque de moyens. Pourtant, la demande est là », confie-t-elle. « Les projets de création de parcs ne manquent pas, mais ils doivent toujours émaner de la volonté des habitants. Pour le moment, on est sur un projet concernant 200 mille habitants et 10 mille hectares minimum. Le travail se fait de l'aval vers l'amont. Nous sommes à la disposition des gens et des communes rurales pour que vivent les parcs et pour qu'on vive dans les parcs, il faut œuvrer ensemble. »

L'avis de la Commission de Conservation Natura 2000

Willy Delvingt, pourriez-vous expliquer le rôle, le fonctionnement et les raisons d'être de la Commission de Conservation Natura 2000 de Namur dont vous êtes le responsable?

Créées lors du décret Natura 2000 du 6 décembre 2001 et reprises à l'article 30 de la Loi sur la conservation de la Nature du 12 juillet 1973, les huit Commissions de Conservation Natura 2000 ont pour mission de surveiller l'état de conservation des sites Natura 2000 (chaque site relève d'une Commission) et sont en outre compétentes pour émettre un avis sur toute question relative à la conservation de ces sites, à la demande du Gouvernement ou de leur propre initiative. Outre le président, désigné par le Gouvernement, chaque Commission de Conservation est composée de trois agents de l'administration régionale des services compétents pour la conservation de la nature, l'aménagement du territoire et l'agriculture ; d'un membre proposé par le Conseil supérieur wallon de la Conservation de la Nature ; d'un membre proposé par le Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne ; de deux représentants proposés par des associations ayant pour objet social la conservation de la nature ; de deux représentants proposés par les associations représentatives des propriétaires et occupants du ou des sites concernés ; et de deux représentants proposés par les associations professionnelles ayant pour objet social la défense d'activités agricoles, cynégétiques, piscicoles ou de sylviculture exercées dans le ou les sites concernés. Pour chaque membre effectif il y a un membre suppléant. Tous sont nommés par le Gouvernement pour une période de quatre ans. Jusqu'à présent, les Commissions de Conservation Natura 2000 ont concentré leurs activités sur les enquêtes

publiques réalisées lors de la désignation des sites Natura 2000, en examinant les commentaires émis et en proposant au Gouvernement wallon une position par rapport à chaque demande de modification du projet d'arrêté de désignation.

Quels en sont les perspectives et les enjeux pour la Région wallonne?

Pour rappel, Natura 2000 est un réseau écologique européen de zones spéciales de conservation créé par la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes, en vue de préserver la biodiversité des espèces végétales et animales et de mieux protéger et gérer leur habitat naturel. Par rapport à la situation antérieure, Natura 2000 apporte deux nouveautés essentielles. Alors que les aires naturelles officielles ou agréées par la Région wallonne n'occupent qu'environ 1 % du territoire wallon, le réseau Natura 2000 en occupe 13 % (220 mille hectares). On passe d'une politique de préservation des écosystèmes (la classique « conservation

de la Nature ») à une approche de développement durable car, outre la préservation des écosystèmes, on prend en compte les préoccupations sociales et économiques. Dans ce cadre, des incitants financiers sont mis en place par la Région wallonne comme, par exemple, l'exonération des droits de succession et du pré-compte immobilier.

Quelles sont vos attentes? Vos critiques?

Les Commissions de Conservation Natura 2000 sont de création récente, et il faudra encore quelques années d'expérience pour qu'elles fonctionnent au mieux. Dans l'ensemble, les discussions au sein de la Commission de Namur se déroulent dans un esprit serein et constructif, et les différentes parties en cause peuvent toutes s'exprimer. La plupart du temps un consensus peut être trouvé malgré la diversité des intérêts en cause. Parmi les regrets éventuels : le peu de moyens disponibles, les lenteurs administratives et l'absentéisme de certains membres.



Willy Delvingt, Commission de Conservation Natura 2000

Quand ruralité rime avec solidarité

L'axe 3 de la nouvelle politique de développement rural tend à soutenir la diversification non-agricole dans les zones rurales et à maintenir la qualité de vie. Cet axe apporte un soutien très diversifié à un public très large. Il concerne tant les agriculteurs que les entreprises, les structures touristiques et même les communes, pourvu qu'ils poursuivent deux objectifs prioritaires : la création d'activités économiques et d'emplois valorisant le patrimoine culturel et naturel de la région, et l'amélioration du cadre de vie. En outre, l'axe 3 rassemble des mesures finançant des structures qui développent des activités transcommunales, soit de la mise en réseau à l'état pur. Dans nos campagnes, les services de proximité tendent à disparaître. La mobilité

est notamment un enjeu important pour les zones rurales et devient la source d'une certaine exclusion sociale. Le Programme wallon de Développement rural (PwDR) soutient les projets destinés à contrer cette tendance en soutenant la mise en place de services de base pour un village ou une association de bourgades. Ces services peuvent être diversifiés, statiques ou mobiles et peuvent aussi servir de permanence pour des organismes sociaux ou de toute autre type d'aide à la population. À l'instar des Groupes d'Action locale (GAL), ces nouvelles formes d'association se multiplient sur le terrain. Rendant bien des services aux populations isolées, elles remportent un vif succès. Zoom sur deux types d'initiatives.

Une idée d'outré-Quévrain

Nos voisins français ont développé un type de structure original : des Associations pour le Maintien d'une Agriculture paysanne (AMAP). Ces nouvelles associations se veulent génératrices de partenariats entre des producteurs (maraîchers, horticulteurs, agriculteurs...) et des ménages situés en ville, organisés en collectifs d'achat dans le but double de soutenir l'agriculture familiale et de disposer de produits du terroir de qualité.

« Une AMAP naît en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêts à entrer dans la démarche », explique-t-on au siège de l'Alliance AMAP Aquitaine. « Ils établissent entre eux un contrat pour une ou deux saisons de production. Ils définissent ensemble la diversité et la quantité de denrées à produire en fonction de l'offre et de la demande. Ces denrées peuvent être aussi bien des fruits, des légumes que des œufs, du fromage, de la viande... La diversité est très importante, elle permet aux partenaires de l'AMAP de consommer une grande variété d'aliments, d'étendre la durée de la saison et de limiter les risques dus aux aléas climatiques ou aux éventuels problèmes sanitaires. » Ainsi, durant la saison déterminée, de manière périodique, le producteur met les produits frais à disposition des partenaires. Le contenu de cet original panier de la ménagère dépend des produits arrivés à maturité. Contrairement à la grande distribution, les consommateurs en AMAP accordent moins d'importance à la standardisation des aliments ; tout ce qui est produit est consommé. Ce principe, d'une part, est très valorisant pour le producteur et, d'autre part, permet de diminuer le prix des denrées en reportant les coûts sur la totalité de la production. « Ce concept engendre un beau succès. Le groupe de consommateurs et l'agriculteur se mettent



Des paniers de produits fermiers en route vers la ville

© Ouest France

aussi d'accord sur les méthodes agromonomiques à employer. Ces dernières s'inspirent de la charte de l'agriculture paysanne et du cahier des charges de l'agriculture biologique. »

Se nourrir du terroir et entretenir le lien social

En effet, les participants à l'AMAP recherchent des aliments sains, produits dans le respect de l'Homme, de la biodiversité et du rythme de la Nature. De cette manière les AMAP participent à la lutte contre les pollutions, contre les risques liés à l'agriculture industrielle, et favorisent une gestion responsable et partagée des biens communs. Derniers points de discussion préparatoires au lancement de l'AMAP : le prix du panier, le lieu et l'heure de la distribution périodique. Le prix du panier est fixé de manière équitable : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur. Il est en général proche de celui d'un panier composé de la même manière en grande surface, tout en présentant une qualité nutritionnelle et gustative supérieure. Un tel prix est rendu possible du fait de l'absence de gâchis au niveau des produits, de l'absence d'intermédiaires entre le producteur et les consommateurs, et d'un emballage minimum voir absent. Tout le monde en ressort gagnant. « Quant au lieu de distribution, il peut s'agir soit de la ferme elle-même si les partenaires de l'AMAP vivent dans un périmètre proche de celle-ci, soit d'un point de chute situé en ville. »

Afin de permettre au producteur de se concentrer au mieux sur la qualité de son travail, un comité de bénévoles est formé parmi les consommateurs partenaires de l'AMAP. « Par ce partenariat de proximité entre producteurs et consommateurs, les AMAP favorisent le dialogue social entre ville et campagne, facilitent la coexistence entre les loisirs de plein air et les activités productives, et l'usage multiple des espaces agricoles. »



« Villages Ouverts et Fleuris, recréer du lien social »

© François Migeotte

En achetant leur part de production à l'avance, les consommateurs garantissent un revenu au paysan et partagent avec lui les bénéfices mais aussi les risques pour la saison. L'AMAP participe ainsi au maintien d'une agriculture de proximité et à la gestion de la pression foncière. Ce principe implique un certain engagement des consommateurs et des producteurs adhérant à une AMAP. Venir chercher son panier au jour et à l'heure dits. Partager ses idées et ses initiatives avec la ferme et les autres partenaires afin d'améliorer le fonctionnement du projet. Les engagements des producteurs sont de produire une diversité de légumes et d'autres aliments, si possible, pour composer des paniers variés. Livrer les produits au jour et à l'heure dits. Aviser ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison et rester ouverts pour expliquer le travail de la ferme à ses partenaires.

Une charte pour une démarche durable

« Un des objectifs l'Alliance est de promouvoir et pérenniser les AMAP en France. On souhaite garantir une transparence de la démarche auprès de ses partenaires. » Ainsi, une première charte des AMAP a été adoptée par Alliance Provence qui a déposé la marque AMAP. Elle permettra d'identifier clairement les AMAP par-

mi les autres initiatives contribuant également à un développement durable de la société. Les avantages des producteurs ? La sécurité financière, procurée par l'achat à l'avance des produits par les consommateurs, la valorisation sociale, travailler pour un groupe de personnes que le paysan connaît, et avec qui il peut échanger régulièrement. Les principes de santé et de bien-être font partie des raisons principales pour lesquelles les consommateurs adhèrent aux AMAP. « Consommer des produits frais, de saison, bio, diversifiés, retrouver un certain lien avec la nature et les produits d'antan, participer à une action citoyenne et soutenir directement un agriculteur local les renforcent dans leur conviction de bien faire. » Les avantages des AMAP peuvent aussi se regrouper selon les trois axes du développement durable : écologiquement sain, socialement équitable, et économiquement viable. En outre, l'exemple français a engendré la création d'emplois saisonniers devenus permanents afin de pouvoir répondre aux demandes des consommateurs. Les AMAP participent au maintien du lien social et des services en zone rurale, au retour aux produits et recettes du terroir, au retour à une certaine qualité de vie. Un exemple qui pourrait bien se mettre en place en Wallonie où la proximité des campagnes avec la ville représente un atout certain.

Une coopérative de proximité

Au sein du GAL Cuestas, situé à Bellefontaine, on a participé à la mise en place d'un magasin, d'une coopérative « La Débrouillardise ». « Notre GAL, opérationnel depuis 2004, est proche du Grand-Duché, la population de notre territoire est issue d'un peu partout et souvent isolée. Nos actions actuelles se sont inscrites dans la poursuite du programme précédent aux niveaux économique, social, environnemental et agricole », commente Nicolas Ancion, chargé de projet. « On développe aussi des pistes afin de mélanger un maximum les habitants de notre région. » L'une des principales difficultés liées à l'étendue du territoire est la mobilité. « Il n'existait plus de magasin de proximité. Il y a deux ans, les deux derniers magasins de la région fermaient leurs portes faute de candidat repreneur. Après vérification des besoins et des difficultés que ces fermetures allaient engendrer auprès des populations âgées, isolées ou précarisées, et à la suite de l'initiative d'un groupe d'habitants, on a proposé un projet de reprise dont le coût est partagé entre les habitants et la Commune afin d'ouvrir une coopérative à finalité sociale. » Les parts de participation à la coopérative sont vendues à 10 euros chacune, la Commune en a achetée pour 5 mille euros. Apportant son appui technique et une prise en charge des démarches administratives, le GAL a mené à bien ce projet avant de le laisser voler désormais de ses propres ailes. « La coopérative travaille avec les producteurs locaux mais aussi avec quelques marques redoutables auxquelles, hélas, les consommateurs restent habitués. Cette coopérative avait aussi pour but de changer les habitudes alimentaires et de promouvoir les produits locaux. Et ça marche bien depuis deux ans. » Encore un bel exemple de maintien d'une certaine qualité de vie en zone rurale qui mérite quelques bravos.



Nicolas Ancion accompagne la coopérative La Débrouillardise.

© Tr@me SCRL

La transcommunalité facilite les démarches et favorise des projets plus ambitieux

La transcommunalité est vécue comme une plus-value à plus d'un titre tant aux niveaux économique et social qu'au niveau environnemental. En milieu rural, elle apparaît comme une solution naturelle à apporter à la réalité du terrain.

Les territoires LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie rurale) sont des exemples types de partenariats publics-privés, d'associations de petites ou moyennes communes, de villages. Qu'elle se traduise par le biais

d'une agence de développement local, d'un Groupe d'Action Locale (GAL), d'un Centre culturel ou de tout autre type de regroupement intercommunal, la transcommunalité suppose la mise en commun par plusieurs communes rurales ou semi-rurales d'un certain nombre de missions ou projets. Il s'agit de collectivités qui font le choix de poursuivre une route commune en matière de qualité de vie, de respect de l'environnement, de sauvegarde du patrimoine... Une autre façon d'aborder l'avenir en ruralité.

La Botte du Hainaut, un GAL, une terre d'initiative en faveur du développement durable

Le GAL de la Botte du Hainaut existe depuis 10 ans. Installé en asbl depuis 2003, il travaille en étroite synergie avec sa vingtaine de membres et une quinzaine de partenaires potentiels afin de mettre en œuvre des stratégies originales de développement durable, intégrées et de qualité.

Yves Denis, coordinateur du GAL de la Botte du Hainaut

Il rassemble les communes de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance. La Botte du Hainaut constitue un espace cohérent disposant d'une identité forte sur les plans tant géographique qu'environnemental ou socioculturel. « Notre mission s'articule principalement autour des secteurs de l'environnement, du tourisme et de la sylviculture », explique Yves Denis, chargé de mission au sein du GAL. « En tant que coordinateur de divers partenaires, notre GAL est une structure inédite et innovante, puisqu'elle regroupe tant des partenaires privés (dans le secteur de l'agriculture, de la forêt, du tourisme...) que des partenaires publics (les communes). Nos objectifs sont de valoriser le patrimoine naturel et culturel, de renforcer l'environnement économique, afin de contribuer à la création d'emplois, d'améliorer la capacité organisationnelle des communautés, de fédérer les forces vives et de favoriser les mises en réseau en vue d'un développement à long terme sur notre territoire, mais aussi de réfléchir à l'avenir de la Botte au travers du développement territorial. » Et ces actions passent par la mise en place de réflexions transcommunales visant le maintien de la qualité de la vie et le développement d'activités.

« On tend à soutenir les dynamiques locales existantes afin de promouvoir le développement durable en renforçant l'exploitation professionnelle des ressources naturelles de la région. Quelques-unes des communes membres disposent d'un Plan communal de Développement de la Nature ; cela a facilité, par exemple, la mise en place de bonnes pratiques en faveur du maintien des arbres remarquables », poursuit-il. Le GAL mise aussi sur la formation et l'acquisition de compétences répondant aux besoins de l'économie locale (touristique, agricole, forestière, environnementale...). « La liste de nos projets réalisés, à venir ou en cours, est longue, comme par exemple la régénération du Chêne du Pays, de haute qualité et très présent par chez nous. Il manque de valorisation,

on y travaille ; on œuvre à combattre l'intrusion des plantes invasives et on réfléchit aux mesures à prendre afin qu'elles cessent de perturber notre environnement naturel. Notre volonté est de répondre aux besoins des citoyens et de faire remonter les attentes vers les instances adéquates, de faciliter la mise en place de solutions durables ; le côté transcommunal de nos actions nous y aide bien ». Au niveau du tourisme, le GAL de la Botte du Hainaut est en train de mettre en place un tourisme « enfants admis », soit des activités didactiques, ludiques et pédagogiques au sein des sites visitables, et tend à développer également l'éco-tourisme. « Notre territoire est riche en biodiversité, il est essentiel de renforcer le respect de l'empreinte écologique », précise-t-il encore. Par ailleurs, fier et fort de son identité territoriale, le GAL relance l'image de la Botte en créant une mascotte destinée à marquer la région d'une identité claire tant pour sa population que pour ses visiteurs.

« LEADER nous aide sur le terrain et le caractère transcommunal des GAL leur permet de réaliser des choses plus importantes, mais nos actions demeurent très spécifiques ; nous sommes souvent interpellés afin de participer à d'autres projets auxquels hélas, on ne peut répondre. »

Une ADL en pays germanophone, pour quoi faire ?

Beaucoup plus à l'est du pays, l'Agence de Développement local (ADL) de Lontzen-Plombières-Welkenraedt assure elle aussi une plus-value certaine pour la continuité et le développement rural durable au cœur d'une ruralité mixte. « Nous sommes une des premières ADL pilotes, créée en 1999 », commente Pierre Bonni, chargé de mission. « Notre territoire est pertinent à plus d'un titre pour ce type de structure : un passé minier et des paysages communs ainsi qu'une proximité transfrontalière inédite. » Servant d'agent



Pierre Bonni, chargé de mission à l'ADL Lontzen - Plombières - Welkenraedt

© Pierre Bonni



Thierry Wimmer, président de l'ADL et bourgmestre de Plombières

© ADL de Lontzen-Plombières-Welkenraedt

de liaison entre les trois communes au profit de nombreuses missions d'ordres touristique et culturel, l'ADL tend à développer entre autres une image de marque commune. « Comme nous sommes situés en province de Liège, à proximité des cantons de l'Est et du Sud Limbourg hollandais, nos plans d'actions et projets sont toujours transfrontaliers et plus importants que si on œuvrait sur un plus petit territoire. On dispose aussi d'aides européennes via les projets INTERREG (*Ndir* : *initiative communautaire du Fonds européen de Développement régional (FEDER) en faveur de la coopération entre régions de l'Union européenne pour une période donnée*). On a plus de poids que si nous devions traiter avec chaque commune séparément. » Leur apport ? « La vision globale du terrain et des solutions à apporter aux différentes difficultés. On est aussi moins tenus politiquement puisqu'on ne dépend d'aucune majorité en place, toutes les tendances politiques se retrouvent concernées. On peut aussi envisager des projets de plus grande envergure (par exemple la Route touristique, dite des frontières) en faisant des économies d'échelle importantes. Nos démarches administratives sont facilitées aussi. Tout ce qui est transversal, on s'en charge ; on dispose de relais dans les trois communes, ça facilite l'avancée des dossiers et des échanges. » De plus, en contact permanent avec les Commissions de développement local mises en place au sein des communes, les projets proposés dans le cadre de Programmes communaux de Développement rural prennent vie plus facilement. « On chapeaute les projets

d'ordres économique et touristique, et liés à l'aménagement du territoire. Une ombre au tableau ? Le manque de moyens en matière de personnel, mais faut-il vraiment le rappeler... ». Les ADL sont financées par la Région wallonne sur base d'un appel à candidatures et de la réception d'un agrément. « La force de notre ADL, selon moi, vient aussi du fait qu'une même équipe soit présente depuis le début ; nous n'avons pas connu, par chance, de fluctuation de personnel. Notre réseau est bien établi, les contacts aussi, c'est essentiel pour le bon fonctionnement des choses et le suivi des dossiers. »

Un plus pour les échanges internationaux

Pour Thierry Wimmer, bourgmestre de Plombières et président de l'ADL, la transcommunalité ne présente que des avantages. « Nous disposons d'une main d'œuvre commune : par exemple, un ingénieur qualifié est mis à la disposition de l'ADL pour la réalisation de projets communs. Une commune seule ne pourrait se le permettre. On est plus efficace. Notre situation géographique nous permet également de jouir des appels à projet et aides INTERREG qui favorisent les échanges internationaux et des projets concernant les trois communes transfronta-

lières. » À l'heure actuelle, l'ADL travaille entre autres à l'élaboration d'un contrat de rivière commun touchant les cours d'eau de la région. « Notre volonté est d'améliorer la qualité de l'eau, valoriser le tourisme de l'eau et la préservation des abords des rivières et ruisseaux. C'est un projet INTERREG, mais l'ADL est chargée de la coordination de la mission. Développer davantage le tourisme dans la région des trois frontières est l'une de nos priorités. Et force est de constater que la transcommunalité transfrontalière aussi est un plus à bien des égards et favorise le développement de la région. »

Le Réseau ADL de l'Union des Villes et Communes de Wallonie offre aux ADL un appui structuré et un espace permanent de concertation, d'échange et de réflexion. Les objectifs : favoriser les échanges entre ADL, créer des synergies entre elles, organiser des actions communes de formation et d'information, et promouvoir le développement local vers les citoyens et les décideurs politiques.

<http://www.uvcw.be/espaces/adl/>



Une ADL transcommunale avec des projets transfrontaliers

© ADL de Lontzen-Plombières-Welkenraedt

Le réseau en projets

Organisé en quatre groupes de travail, le Réseau s'attèlera, dans les prochains mois, à la réalisation d'une dizaine de projets jugés prioritaires. Retrouvez le programme complet sur le site www.reseau-pwdr.be.

Groupe 1 : Pratiques agricoles, sylvicoles et politiques de développement rural

Les enjeux actuels des politiques de développement rural balayent des thématiques diverses comme la sécurité alimentaire, la biodiversité, l'évolution de l'économie rurale, la péri-urbanisation ou le changement climatique. Tous ces bouleversements mènent les secteurs agricole et sylvicole vers un avenir incertain. Ils renvoient à la nécessité de mener un exercice de prospective, d'anticipation et de préparer les acteurs du développement rural à ces changements.

Projet 1 : Favoriser le développement des énergies renouvelables ou les économies d'énergie au sein du monde agricole et sylvicole (atelier avec les facilitateurs de la Région wallonne et Guide des itinéraires pour économiser et/ou produire de l'énergie)

Projet 2 : Un partenariat pour lutter contre l'érosion (atelier avec les opérateurs et Guide de bonnes pratiques)

Projet 3 : « Modèle industriel versus modèle familial » – Quels choix possibles pour les jeunes agriculteurs ? (ateliers locaux dans la circonscription de Thuin et recueil des services, aides et formations)

Groupe 2 : Multifonctionnalité de l'agriculture en Wallonie

De tous temps, l'agriculture a exercé une fonction nourricière, façonné les paysages, participé à la biodiversité et à l'identité territoriale. C'est plus récemment qu'est apparue la nécessité de prendre en compte la coexistence des productions marchandes et non marchandes de l'activité agricole, pour deux raisons : trouver une réponse aux enjeux environnementaux et adapter l'agriculture aux conditions de la concurrence mondiale.

Projet 4 : Prise en compte des services environnementaux rendus par l'agriculture

Projet 5 : Mesures agri-environnementales (MAE) et territoires (atelier sur l'approche territoriale du potentiel en MAE)

Projet 6 : Agriculture multifonctionnelle, de nouveaux objectifs partagés ? (film – témoignage)

Projet 7 : Séminaire international « La Multifonctionnalité de l'Agriculture en Wallonie »

Groupe 3 : Ville / campagne, un mariage de raison et gestion différenciée des espaces ruraux

Le monde rural est de plus en plus marqué par l'évolution des zones urbaines qui le bordent et qui diffusent des modes de vie et d'organisation sociale particuliers. Il s'agit aujourd'hui de rechercher un nouvel équilibre dans les relations entre la ville et la campagne.

Projet 8 : Consommation et production agricole, des liens renforcés entre ville et campagne ?

Projet 9 : Nouvelles mobilités dans les zones rurales

Groupe 4 : Coopération transcommunale et intelligence commune des espaces ruraux

De nombreux dispositifs transcommunaux de développement territorial se superposent, se complètent, agissent de concert sur les territoires wallons. Va-t-on vers une dispersion des moyens, une perte de visibilité pour le citoyen ? Quels sont les atouts et inconvénients de chaque dispositif ? Comment favoriser une plus grande transversalité ? Quelles compétences pour gérer ces dispositifs ? D'autre part, les visions contemporaines de la gouvernance s'accordent sur l'importance de développer chez les citoyens le sens des responsabilités à l'égard de ce qui nous est commun. En matière d'espaces publics, ce sens des responsabilités mis en actes pourrait témoigner d'une intelligence commune du territoire.

Projet 10 : Enquête sur les pratiques de coopération transcommunale

Projet 11 : Dispositif méthodologique dans un projet de coopération transcommunale

Projet 12 : Séminaire régional

Ils peuvent vous aider...

Formations, forestiers, valorisation

SPW-DG06

La Direction générale de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche de la Région wallonne compte parmi ses compétences la division de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Cette dernière contribue à l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi et à l'amélioration des compétences des jeunes et des travailleurs dans le cadre de mesures d'aides et de promotion de la formation. Cette division octroie agréments et subventions aux centres de formation professionnelle dans l'agriculture et aux associations d'amateurs du secteur agricole. Service public, il opère et conseille dans le cadre du programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie rurale) pour ce qui concerne la mesure 111 de l'Axe 1, la mesure 331 de l'axe 3 et les mesures 423 et 421 de l'axe 4.

Contact:

Ministère de la Région Wallonne
Direction de la Formation professionnelle
Place de la Wallonie, 1
5000 Namur
Tél. : 081 / 33 44 24
Fax. : 081 / 33 43 22
www.spw.wallonie.be

Fédération des Parcs naturels

La Fédération rassemble neuf parcs naturels (47 communes), représentant 18 % de la superficie wallonne. Porte-parole des Parcs naturels, elle représente les intérêts collectifs des Parcs naturels auprès des instances et internationales, et participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux dans lesquels ils s'inscrivent. Sa plus récente mission a été de négocier le changement du décret relatif aux parcs naturels afin d'en homogénéiser le fonctionnement. Son rôle est de fédérer les neuf parcs wallons, de les inscrire dans les réseaux internationaux de territoires ruraux d'excellence (Fédération des Parcs naturels régionaux de France, d'Italie, d'Allemagne, du Luxembourg,...) et de contribuer à une meilleure (re)connaissance du travail d'animation et de développement territorial qu'ils opèrent avec succès depuis plusieurs années.

Contact:

Fédération des Parcs naturels asbl
Chemin du Moulin, 3
6630 Martelange
Tél. : 063 / 41 21 88

Inter-Environnement Wallonie

Depuis plus de trente ans, Inter-Environnement Wallonie (IEW) fédère 150 associations de défense de l'environnement actives en Wallonie. Elle relaie les préoccupations de sa base associative, la conseille et la soutient. Ancrée dans le local, elle inscrit ses luttes dans l'ensemble des défis environnementaux globaux auxquels la société est confrontée. IEW se bat pour un développement durable et lutte contre les atteintes à l'environnement à tous les échelons. Son action vise à faire intégrer l'environnement dans toutes les politiques sectorielles, faisant en sorte que l'environnement soit davantage inclus dans les textes légaux et les choix politiques. L'équipe permanente développe son expertise critique et assure un suivi serré des politiques publiques et a recours à une grande variété de moyens d'actions. Ses mots d'ordre fédérer, relayer, lobbyist.

Contact:

Inter-Environnement Wallonie asbl
Fédération des associations de protection de l'environnement
Boulevard du Nord, 6
5000 Namur
Tél. : 081 / 25 52 80
Fax. : 081 / 22 63 09
www.iewonline.be
iew@iewonline.be

La Fondation rurale de Wallonie

La Fondation rurale de Wallonie (FRW) accompagne des communes menant une opération de développement rural. Elle leur assure un service global, depuis les premières consultations citoyennes jusqu'à la réalisation des projets. Pour ce faire, elle met à leur disposition des agents de développement organisés en équipes pluridisciplinaires réparties sur le territoire wallon, épaulés par un réseau d'échanges d'expériences et de documentation. À cet accompagnement, la FRW ajoute des conseils et des actions de sensibilisation en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de patrimoine bâti et de bois-énergie.

Elle est également active dans la mise en œuvre d'Agenda 21 locaux et dans les Plans communaux de Développement de la Nature. Elle joue le rôle d'interface entre l'Administration wallonne et les Groupes d'Action locale (axe 4 du Programme wallon de Développement rural). Enfin, elle a une mission d'ouverture de la Wallonie rurale sur l'Europe et ses partenariats.

La FRW est une fondation d'utilité publique dotée d'un Conseil d'administration pluraliste.

Contact:

Fondation rurale de Wallonie
Avenue Reine Astrid, 14
5000 Namur
Tél. : 081 / 26 18 82
Fax : 081 / 22 45 77
www.frw.be
contact@frw.be

Cellule d'Animation du Réseau wallon de Développement rural

Rue de Liège 83
4357 Limont (Belgique)
Tél./Fax: +32 19 54 60 51
Courriel: info@reseau-pwdr.be
Site web: www.reseau-pwdr.be

Notre équipe

Daniel Burnotte: coordinateur de l'équipe, il a en charge les aspects de gestion quotidienne de la cellule. C'est également lui qui anime la Commission permanente.

Courriel: d.burnotte@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 476 48 22 80

Emilie Bievez: plaque-tournante de l'information, elle s'occupe de la gestion administrative et logistique, ainsi que du Centre de Ressources.

Courriel: e.bievez@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 19 54 60 51

Cécile Schalenbourg: elle assure la coordination de la communication en coopération avec Qwentes, et apporte un suivi aux GAL en matière de coopération.

Courriel: c.schalenbourg@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 475 93 63 61

Stavroula Gatsou: chef de projet communication chez Qwentes et responsable de la production des outils de communication visuelle.

Courriel: s.gatsou@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 2 235 20 39

Benoît Delaite: il guide l'équipe dans l'élaboration d'un programme d'animation et apporte son soutien au Centre de ressources et à la Coopération.

Courriel: b.delaite@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 497 50 28 02

Daniel Wathelet: il apporte sa contribution en animation et expertise lors d'événements du Réseau.

Courriel: d.wathelet@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 495 77 33 28

Le numéro 3 de Ruralités est imprimé en 10.000 exemplaires, distribués gratuitement au monde rural en Wallonie et en Europe.

Ont participé à la rédaction de ce numéro: Régine Kerzmann, Tr@me SCRL, Qwentes-Kantor SA.

Éditeur responsable: Daniel Burnotte



Commission européenne



Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales.